

DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME

---o-O-o---

Préfecture de la Seine-Maritime

**Pose d'une canalisation de conduite
d'évitement sur le territoire
des communes de Bolbec,
Gruchet-le-Valasse et Lillebonne.**

Demande de Déclaration d'Intérêt Général

Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

6 avril 2018 – 20 avril 2018

---o-O-o---

Décision du Tribunal Administratif du 22 janvier 2018

(Réf : n° E18000004/76)

---o-O-o---

Arrêté préfectoral du 15 mars 2018

---o-O-o---

CONCLUSIONS ET AVIS

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

---o-O-o---

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a mené une étude hydrogéologique sur le bassin versant de la rivière du Commerce. Les experts ont conclu que cet affluent de la Seine s'infiltrerait dans la nappe phréatique au niveau de la faille Fécamp-Lillebonne. La contamination de la nappe à la n-nitrosomorpholine confirme cette hypothèse car ce composant chimique est présent dans les effluents rejetés dans la rivière par une industrie pharmaceutique.

La communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a décidé de créer une conduite d'évitement. Cette canalisation collectera les effluents traités de l'usine Oril Industrie à Bolbec, de l'entreprise Eurial Ultra frais et de la station d'épuration à Gruchet-le-Valasse, pour les rejeter dans le fossé de Surelles relié à la Seine, sur le territoire de la commune de Lillebonne. La collectivité territoriale souhaite saisir l'opportunité des travaux de terrassement pour relier entre eux, à moindre coût, deux forages d'eau potable, une usine de microfiltration et un réservoir de distribution d'eau potable.

La communauté d'agglomération a déposé auprès de la préfecture, une demande de déclaration d'intérêt général pour l'autoriser à réaliser les travaux d'installation de ces canalisations.

---o-O-o---

L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 6 avril au vendredi 20 avril 2018 conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mars 2018. Elle porte sur une déclaration d'intérêt général ainsi que sur l'établissement de servitudes.

En qualité de commissaire enquêteur désigné le 22 janvier 2018 par le Président du Tribunal administratif de Rouen, j'ai veillé à l'application des procédures, étudié le dossier, rencontré le pétitionnaire, visité les lieux d'implantation des canalisations et des équipements associés, tenu les permanences et rédigé le rapport d'enquête.

---o-O-o---

Les nouvelles canalisations sont souterraines, elles représentent un linéaire de 11 900 mètres pour les effluents traités, 2 770 mètres pour l'eau potable et 1 735 mètres pour l'eau brute. Le projet a préférentiellement recherché un parcours dans le domaine public (sous voirie ou sous accotement). Toutefois, le passage au travers de parcelles privées, notamment agricoles, n'a pu être évité sur certains tronçons.

En fonction de la topographie du terrain, la conduite d'évitement est composée de tronçons gravitaires ou sous pression de pompes de refoulement. Son diamètre est de 400 millimètres en majeure partie, elle est enfouie à une profondeur de un mètre par rapport à sa génératrice supérieure. Lorsque la réalisation d'une tranchée sera impossible ou trop contraignante, la technique du fonçage sera utilisée.

La durée des travaux est estimée à douze mois. Les travaux sont évalués à 6,5 millions d'euros, financés par l'agence de l'eau Seine Normandie, la région Normandie, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, Oril Industrie et Eurial Ultra Frais.

---o-O-o---

Les points suivants méritent, à mon avis, d'être soulignés :

- le projet est en parfait accord avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vallée du Commerce (SAGE),
- la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine possède sans conteste les capacités techniques et financières pour réaliser le projet,
- le tracé des canalisations minimise le passage dans les propriétés privées,
- en supprimant les 3 rejets les plus polluants dans la rivière du Commerce, le projet améliorera incontestablement la qualité des eaux de la rivière,
- les nouvelles canalisations d'eau potable permettront d'augmenter le taux d'utilisation de deux forages et sécuriseront ainsi l'alimentation en eau du territoire.

---o-O-o---

L'Association Pour La Défense des Intérêts Lillebonne et de ses Environs (A.P.D.I.L.E) a déposé une observation relative au rejet des effluents de la conduite d'évitement dans le fossé de Surelles, dans une zone très humide susceptible d'être inondée lors des grandes marées, d'épisodes pluvieux avec remontée de nappe. La pollution du terrain par les rejets de la conduite d'évitement n'est pas invraisemblable.

Il faut ajouter que le terrain concerné est classé « zone humide de priorité 1 » dans le SAGE Vallée du Commerce avec l'objectif de préserver ces zones humides et leur biodiversité.

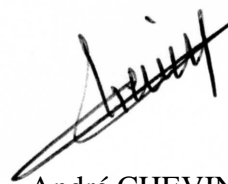
Je pense qu'il serait opportun de chercher une solution pour éloigner la sortie de la conduite d'évitement de cette zone humide afin d'éviter que les polluants actuels de la rivière du Commerce ne soient que simplement transférés vers une zone naturelle.

---o-O-o---

En conclusion de cette enquête qui s'est déroulée de façon satisfaisante, compte tenu des éléments qui précèdent et de mon rapport d'enquête, j'estime que le projet de pose d'une conduite d'évitement et d'une canalisation d'eau brute et d'une canalisation d'eau potable tel que décrit dans le dossier d'enquête et précisé par le pétitionnaire dans son courrier en réponse au procès-verbal des observations, présente un caractère d'intérêt général. Grâce à ce projet, le territoire préservera sa ressource en eaux souterraines et restaurera la qualité des eaux de la rivière du Commerce.

En conséquence, je donne un **avis favorable** à la demande de déclaration d'intérêt général du projet avec la réserve d'étudier la possibilité de rejeter les effluents de la conduite d'évitement au-delà de la zone humide des Surelles.

Bolbec, le 18 mai 2018



André CHEVIN
Commissaire enquêteur